

Décision

Générale

modern

Décision n° 88-0468 / PR/EIN autorisant une prise en charge de frais d'assistance

n° 88-0468 / PR/EIN

Ministère
Ministère des finances et de l'économie nationale

Date de publication
23 avril 1988

Numéro JO
n° 8 du 30/04/1988

Date du numéro
30 avril 1988

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

est autorisée la prise en charge de la somme de trois cent quarante quatre mille huit cent quinze francs Djibouti (344.815 FD) correspondant au montant des frais d'assistance et de débarquement de containers en provenance de la RFA. La dépense afférente à la présente décision est imputable au budget de l'Etat.